

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTRÉAL, VÉNÉREDI, 10 AVRIL 1846.

No. 19

LETTRÉ DE MGR. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Monsieur le Rédacteur,

L'Adresse de la Chambre au Roi ne contient pas un mot sur la liberté de l'enseignement. Je crois qu'il m'est permis de faire là-dessus quelques réflexions. Ces réflexions seront aussi franches que laconiques.

Si l'on voulait rétablir l'ordre dans l'administration publique de la justice troublée ou corrompue, on n'appellerait point des astronomes ou des chimistes, mais des magistrats ou des gens de loi; s'il était question de conduire une guerre d'où dépendrait le salut de la patrie, on ne formerait point une commission de prêtres, mais un conseil de généraux; si l'épidémie désolait une province, les habitants de ce pays n'auraient point recours à des littérateurs ou à des poètes, mais à des médecins. Il suit de là que lorsque la religion est menacée d'un effroyable péril, des assemblées purement séculières, pourvues d'ailleurs de talents rares et de mérites éclatants et divers, ne suffisent pas. Il faut des hommes qui, toute leur vie et par état, aient étudié la religion, qui connaissent à fond ce qui la maintient ou la ruine, ce qui la sert ou la blesse à mort. Or, il n'y a ni dans l'une ni dans l'autre Chambre aucun ecclésiastique. Voilà ce qui nous autorise à parler, et même à parler hautement, avec sincérité et avec force.

La religion est bonne pour les masses, pour le peuple, disent les sophistes. Mais les sophistes sont les plus cruels ennemis du bon sens. Les hommes, au contraire, à qui un peu de ce bon sens a été départi, ont dit toujours et partout que la religion était bonne, nécessaire même, non seulement pour le peuple, mais pour les peuples, pour les grands et pour les petits. Ils ont ajouté que le mépris de la religion, accrédité par les institutions et par les lois, n'est pas seulement un sujet d'alarme, mais un aveuglement lamentable et néfaste qui doit faire frissonner. Voilà ce qu'ils ont dit, et je dis à mon tour: Notre éducation publique mène au doute universel, au droit insensé qu'on s'attribue de fouler aux pieds toute vérité, quelle qu'elle soit. Elle produit dans les esprits le délire de l'orgueil. C'est ce qu'on a proclamé mille fois en France et ce que toute l'Europe éclairée répète. Et pourtant on ne s'embarrasse point de cette circonstance, la seule importante. Que la vérité soit traitée avec dérision, que les dogmes les plus saints soient traînés dans la boue, que les droits et la gloire de la divinité soient outragés avec une audace qui n'eut jamais d'exemple, ce n'est point là, dit-on, le point de vue qui doit nous occuper; parlons, parlons de conseil royal, de plein exercice, de certificats d'étude. Voilà la question capitale et véritable; le matériel est tout, les doctrines ne sont rien. Donnons nos soins au corps de l'Université; quant à l'âme qui l'anime, qui la pousse au scepticisme et à l'athéisme, qui entraîne notre jeunesse dans cette voie et nous prépare la honte et les calamités, ne nous arrêtons pas à ces légers inconvénients. Surtout, ne tenons compte d'une vaine promesse faite à la face de l'univers; servons les sophistes, attachons-nous à leur char triomphant. Puisqu'il y a des liens de fer et d'airain forgés pour tous nos jeunes gens et destinés à les tenir sous la main des sophistes, qui les façonnent à manier les armes contre la foi de leurs pères, contre la vérité, contre le ciel, scellons tous les ans ces chaînes qui pourraient se rompre ou se détendre. Veillons à ce qu'elles enlacent nos jeunes successeurs d'une étreinte indissoluble, et prenons garde qu'aucun d'entre-eux n'échappe. Nous aurons du moins exécuté un dessein inconnu sur la terre, et que, dans aucun temps, les plus intrépides champions d'un absolutisme sans bornes n'auraient conçu ni même rêvé.

M. Guizot a soutenu éloquemment les droits des pères de familles. Il est vrai, mais je vois toujours ces droits enchaînés dans de belles phrases, cette ravissante liberté montrée de loin, et tout à la fois s'offrant à mes yeux les fers qui les garrottent sans pitié, et dont quelque chaînon imperceptible déplacé ou supprimé ne diminue en rien l'accablante pesanteur.

Mais, dit-on, la politique le demande ainsi; les suites de la révolution de Juillet pourraient courir quelque danger si l'on agissait autrement.—Je ne crois point à une pareille vue. Il n'y a pas, en effet, sur la terre, un gouvernement qui ne voie que sa mort serait prochaine et horrible s'il ne liait sa cause à celle de l'athéisme. Il n'y a point de gouvernement qui ne comprenne que l'athéisme est le dissolvant le plus actif et le plus terrible de tout ordre, de toute société; que ce monstre affreux étouffe et déchire ceux qui l'embrassent et le favorisent; qu'une fois triomphant, il brise tout, renverse tout, extermine tout, et fait couler des flots de sang où il se baigne avec délices.

Oh! que cela est juste, vrai, s'écrient quelques uns; oui, mais, ajoutent-ils, il faut marcher avec précaution, il faut attendre. Vous voulez attendre!

Mais l'athéisme n'attend point. C'est un voyageur haletant d'impiété et de rage qui marche à pas de géant sur la route que les sophistes lui aplanissent. La profondeur de notre corruption et notre faiblesse immense donnent à ses progrès une rapidité inouïe, et quand vous vous sentirez avec horreur enveloppés dans ses filets, il ne sera plus temps de s'en dégager.

Bornons-nous à ces vérités propres à dissiper tant d'illusions, et que d'autres, emportés par le tourbillon du monde ou des affaires, ne prennent pas le temps d'apercevoir ou de méditer. Voudrait-on nous forcer à les tenir cachées dans notre cœur, nous qui sommes établis pour maintenir sur la terre, avec l'honneur de Dieu, la source du bonheur des hommes? Ce te contrainte qu'on chercherait à nous imposer serait aussi injuste qu'inutile. M. Guizot nous fait entrevoir des armes que nous avons, dit-il, derrière nous. Je n'opposerais qu'un mot à cette menace. Un descendant du grand Condé, à qui on reprochait de s'exposer témérairement dans les combats, répondit en ces termes: *Les boulets de canon sont une vieille connaissance de ma famille, ils ne me rendront jamais faible ni craintif.* Je dirai de même: Les armes de la persécution sont une vieille connaissance de la famille chrétienne, et en particulier du sacerdoce catholique. En ce moment, un grand nombre de prêtres, enfants de la France, les bravent au loin sur divers points de la terre. On ne les verra point rougir de leur origine, ni ceux qui les ont connus, rester au-dessus de leurs exemples.

Recevez, Monsieur, l'assurance, etc.

† CLAUD. HYP., Evêque de Chartres.

Chartres, 12 février 1846.

Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne,
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. CORNEILLE.

CORRESPONDANCE

M. L'ÉDITEUR,

A une assemblée des conseillers de la Société de Temperance, présidée par messire Hudon, vicaire général, tenue le 5 du présent mois à la maison d'école de l'Evêché, il fut proposé par M. Joseph Robillard, secondé par M. Olivier Pichet:

Que des remerciements soient votés à la Société de St. Jean-Baptiste pour la générosité avec laquelle cette Société a généreusement offert et résolu de payer la moitié des dépenses que ferait la Société de Temperance pour l'établissement d'une bande musicale; cette proposition fut agréée unanimement. Proposé par M. J. M. Papineau, secondé par M. Joseph Cadot, que M. le Secrétaire de la Temperance fut chargé de la communiquer à la Société de St. Jean-Baptiste, et de la faire publier dans les journaux canadiens.

Je suis, Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

A. BISAILLON, S. C.

Montréal, 6 avril 1846.

BULLETIN.

Ordination.—Chambre d'Assemblée.—Noyés.—Incendie.—Plaintes des habitants près du canal de Lachine.—Packet Yorkshire.—Amendement de M. Rémusat.—Bravoure du Rev. M. Smith.—Lettres du R. P. Durocher et de M. Jeannotte.

• • • La communication de St. Hyacinthe paraîtra dans le prochain numéro.

Aujourd'hui, à cause des offices de la Semaine-Sainte, nous nous voyons dans l'obligation de ne donner qu'une demi-feuille.

—Le 22 mars dernier, Mgr. de Montréal a conféré dans l'église de Ste.

Thérèse de Blainville, l'ordre sacré de prêtrise à M. Michel Brunet;

Le sous-diaconat à MM. O. Monet, G. Uberdeau, N. Hardy;

Les ordres mineurs à MM. T. St. Aubin, C. Dubé, J. Graton;

La tonsure à MM. T. Arbour, J. Séguin, A. Fortier, J. Boisscau, A. Thibault.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Parmi les pétitions à la Chambre d'Assemblée, on remarque celles de M. Cameron pour amender la charte de la compagnie du Great Western railroad.

De M. Armstrong, pour faciliter la commutation des terres en roture, dans le Bas-Canada; et celle de franc-alleu roulier.

M. Christie propose un comité pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne dans le Bas-Canada, et celle de franc et commun soccage, d'après l'acte impérial de Geo. 4, ch. 119; et si ces dépenses ont contribué à empêcher les commutations, et que le comité soit composé de MM. Christie, Moffatt, Aylwin, Hale, Leslie, Lamier et Taché.

M. Cauchon propose un comité de s'enquérir de la cause des incendies par les machines à vapeur, sur terre et sur eau, et des moyens de les prévenir; et que ce comité soit composé de MM. Cauchon, Morin, Christie, Taschereau et Aylwin.

M. Laurin propose une adresse pour s'informer pourquoi les syndics des chemins à barrières de Québec n'ont pas fait macadamiser le chemin depuis la côte de Champigny jusqu'au Pont Rouge, et s'ils ont intention de le faire macadamiser l'été prochain.

Jeudi, 2 avril.

42 pétitions ont été présentées. Entr'autres,

De Mgr. Gaulin, supérieur du collège de l'Assomption, demandant un aide ordinaire pour ce collège.

Des syndics du chemin de Longueuil et Chambly, demandant que le chemin qui conduit à la traverse de Longueuil soit mis sous leur contrôle, et que le steamboat traversier soit exempt des taxes.

Vendredi, 3 avril.

54 pétitions sont présentées; parmi lesquelles sont celles,

Du Rév. messire Hudon, chanoine titulaire de la Cathédrale de St. Jacques de Montréal, demandant que les Religieuses du Bon Pasteur soient incorporées.

Des Directrices de l'Asile Catholique des orphelins, pour aide pécuniaire.

Du Rév. C. Laroque et autres commissaires d'école de la paroisse de St. Jean l'Évangéliste pour que la balance non réclamée des octrois pour l'éducation en 1842 et 1843 soit mise à leur disposition.

Du Rév. J. Pâquin et autres, des Deux-Montagnes, pour certains amendemens à l'acte d'agriculture de la dernière session.

De la corporation du collège de St. Hyacinthe pour un aide pécuniaire.

Du bureau de commerce de Montréal demandant le rappel du droit provincial sur le blé, la farine et les autres articles payant maintenant un droit de un par cent, et qu'un droit additionnel soit imposé sur les spiritueux de manufacture domestique.

De Thomas Molson et autres, demandant à être incorporés pour fournir le gaz à la cité de Montréal à un prix raisonnable.

De la Société de Bienfaisance des Dames de Montréal pour un aide pécuniaire.

De l'Archevêque de Québec et autres, demandant que des mesures soient prises pour pourvoir à une prison plus commode pour le district de Québec.

On propose d'approprier les fonds provenans des biens des Jésuites, montant à £45,347, pour le bien de l'éducation dans le Bas-Canada.

Le gouvernement offre un prêt de £100,000, sur la sûreté de la province, pour aider à rebâtir les incendiés de Québec.

L'inspecteur-général donne l'état suivant du budget; le revenu net de 1844 était de £515,783, et celui de 1845, £524,365, par conséquent, il y a une balance de £8,582 en faveur de la dernière année.

Il y a eu un surplus de dépense de £500,000 pour les ouvrages publics, le gouvernement se voit obligé d'y suppléer pour le moment, mais la responsabilité de cette dépense, ne doit pas rester à sa charge.

Les droits sur les bêtes à cornes, en ont réduit le nombre à 2891, pour 1845, au lieu que l'année précédente, il était de 6,671.

Les droits sur le vin ont causé une réduction de 170,000 gallons, et sur les boissons fortes de 100,000 gallons. (Les distilleries en ce pays, et surtout la Société de Temperance ne sont pas pour rien dans cette réduction.)

La réduction sur les droits du tabac a donné une augmentation de 474,724 livres, manufacturé; et de 260,000 livres, non manufacturé.

La réduction sur le thé a donné une augmentation de 900,000 livres,

c'est-à-dire, neuf dixièmes de plus qu'en 1844.

Les droits sur le cuir, en ont réduit l'importation à £35,912 au lieu que l'année précédente, elle était de £58,775.

—M. Watson, à la chambre des communes, et lord Lyndhurst à celles des pairs, ont annoncé chacun un bill abolissant les derniers vestiges des lois pénales contre les catholiques.

—Samedi dernier, trois hommes en voulant traverser le fleuve en canot sont péris. Les dragons du capitaine Jones les ont vus s'embarquer de l'autre côté du fleuve; étant parvenus vers le milieu, leur canot a été renversé et englouti par une masse de glace, en sorte que tout est disparu, quand bien même les hommes fussent restés sur les glaces, il aurait été impossible de leur porter secours.

—Mardi dernier, à St. Martin, un enfant d'environ cinq ans tomba à l'eau près du moulin, il fut emporté par le courant à quatre ou cinq arpens, disparaissant çà et là, sous les bouillons et les glaces; enfin il fut sauvé comme par miracle, mais sans aucune connaissance; le lendemain, il commençait à parler; il y a espérance qu'il en reviendra, à moins que le froid qu'il a enduré ne lui occasionne quelque maladie dangereuse.

—Mardi au soir, le feu se déclara dans une boutique de menuisier à Beaver Hall, près de l'église de St. Patrice, il n'y eut que la couverture de la maison brûlée, et deux petits batimens qui y atteignaient.

—Les habitans de la côte St. Paul, sur la ligne du canal de Lachine se plaignent de dommages considérables; jour et nuit on enlève leurs clôtures, leur bois, et des pièces de leurs propres bâtisses, quoiqu'il y ait une police et des magistrats sur les lieux; nous espérons que le gouvernement s'enquerra des faits, et y remédiera.

—Le packet-ship *Yorkshire* arrivé à New-York a apporté des journaux anglais dont le ton est assez belliqueux; la nouvelle la plus sérieuse est de savoir si l'Angleterre agira immédiatement, en cas d'avis d'évacuer l'Orégon, où si elle attendra que les douze mois soient expirés.

—Une lettre privé de l'Inde annonce que 2,000 Sikhs ont été tués dans un nouvel engagement en traversant le Suttly.

—Extrait du *London Chronicle*, du 4 février.

Un postscriptum d'une lettre de notre correspondant dit: que mardi dans la chambre des députés, M. Rémusat proposa un amendement au sixième paragraphe de l'adresse, relative à la connexion amicale qui existe entre la France et l'Angleterre, afin qu'on ajoutât à cette clause les mots suivans: "mais pour que ces relations soient consolidées, il est nécessaire, que les deux gouvernemens, pendant qu'ils agissent de concert dans des circonstances, où leurs intérêts sont communs, conservent avec soin, dans les deux mondes, la pleine indépendance de leur action politique." L'honorable député, en développant cet amendement, insista que la France avait agi d'une manière subordonnée à l'Angleterre, en ce qui regarde les affaires de l'Amérique. Il prétendit qu'une telle conduite était contraire à la politique suivie par la France de tems immémorial, et que cela, était en opposition aux vrais intérêts de la France.

Il pensait fermement qu'il n'y aurait pas de guerre, mais cependant il considérait, que dans les intérêts même de la paix, la France devait déclarer quelle restait parfaitement indépendante de choisir ce qui lui conviendrait le mieux. M. Guizot, répondit que l'amendement était parfaitement juste comme axiome général, et qu'on pourrait l'accepter sans difficulté, si ce n'était qu'il était mis en avant pour jeter du blâme sur les ministres; et pour cela il insistait que la chambre le rejetât. M. Thiers s'adressa à la chambre, soutenant que le ministère avait mal agi de se mêler de la question de l'annexion du Texas comme il avait fait, et que cela avait été fait pour plaire à l'Angleterre, et par conséquent, il allait soutenir l'amendement. Dans la division il y eut contre l'amendement 238 pour 165, majorité 73. Ainsi l'amendement fut rejeté.

—M. John Smith, prêtre catholique de Cootchill, en revenant de la chapelle de Modebaum, a été attaqué par un voleur qui lui présenta un pistolet, menaçant de tirer sur lui, s'il ne voulait lui donner son argent; M. Smith pensant qu'il voulait seulement lui faire peur, lui dit qu'il était un prêtre de la paroisse de Drumgoon; mais cela n'arrêta point l'assassin, alors le prêtre descendit de cheval, et avec l'assistance de quelques personnes qui arrivèrent, il désarma le voleur, et le fit conduire à la police: c'est un orangiste du nom de James Henry; il donna pour excuse qu'il était ivre, il a été en-

voyé dans la prison de Cavan. Si M. Smith n'eut montré autant de sang-froid et de bravoure, il eût été infailliblement tué.

—Voici ce qu'écrivit le Rev. P. Durocher, Missionnaire des Chantiers, en rendant compte de ses courses apostoliques en date du 21 mars.

« Nous sommes arrivés au terme de notre campagne d'hiver qui n'a pas été aussi longue que nous le pensions, car elle n'a duré que deux mois et demi. Les chemins ne nous ont pas permis de voyager plus longtemps. Cependant si nous considérons ce tems sous le rapport de nos forces physiques, nous trouverons que c'est assez long. Toujours dans les bois, toujours dans les chantiers, voyageant dans de mauvaises voitures pendant un tems si long, il y a de quoi fatiguer l'homme; aussi est-ce avec quelque espèce de plaisir que nous avons dit adieu au dernier chantier que nous avons visité, le 19 du courant. Nous n'avons pourtant pas lieu de nous plaindre car si nous avons eu de la misère, Dieu nous a donné de la santé et de la force pour pouvoir nous acquitter de nos travaux; aussi n'avons nous pas perdu de tems, nous avons visité soixante et cinq chantiers; c'est à peu près le tiers de ceux qu'on rencontre sur l'Ottawa, au-dessus de Bytown. On prétend que les chantiers cette année sont d'un tiers, plus nombreux que les années dernières. On ne peut se former une idée juste du nombre des jeunes gens qui habitent ces forêts, il faudrait les avoir vus, les routes en sont pleines; si malheureusement le bois n'a pas de cours, ces pauvres malheureux seront exposés à perdre leurs gages. Nous avons poussé nos courses jusqu'à la Roche Capitaine; nous n'avions qu'environ vingt lieues pour arriver à Témiskaming, mais les mauvaises glaces nous ont arrêtés; en revanche nous avons pénétré jusqu'à trente et quarante lieues dans les petites rivières.

« Que vous dirai-je sous le rapport spirituel des Missions? Quoique nous n'ayons pas réussi partout, nous avons pourtant de quoi nous consoler. Dans la plupart des chantiers, on s'est empressés de se rendre à ses devoirs de religion, bien peu ont refusé de se confesser, quoique ces derniers auraient dû y être engagés, par les nombreux accidens qui sont arrivés; cinq ou six avaient déjà été écrasés, et étaient morts sans confession; mais à part de ces négligens ou endurcis, les chantiers en général nous ont bien consolés; il y en a, où nous avons pu aller deux fois, et à la seconde fois nous avons pu donner la sainte communion au plus grand nombre des jeunes gens qui les fréquentent, principalement dans les environs du Calumet et de la Passe. Nous avons donné quelques jours de retraite au chantier des Allumettes. La plupart de ces pauvres gens étaient bien en arrière; car les missionnaires ayant tant de terrain à parcourir, ne peuvent rester assez longtems, dans chaque place; la récolte a été abondante en cet endroit, car on y a montré beaucoup de bonne volonté. Les jeunes gens ont vraiment édifié par leur modestie et leur piété; ils ont accueilli avec joie le projet de bâtir une chapelle aux Petites-Chaudières, et ils ont souscrit abondamment, pour leurs moyens, afin de commencer cette petite bâtisse sans aucun délai. Après une retraite de huit jours un grand nombre de ceux qui en avaient suivi les exercices, sont venus les dimanches à la mission et plusieurs même ont approché de la Ste. Table; ce qui a beaucoup édifié ceux qui en ont été témoins. Le bien qui s'est opéré en ces endroits paraît grand et solide.... Tel est en abrégé le résultat de nos missions, dans le cours de cet hiver; il y a de quoi consoler et encourager les bonnes âmes de la Propagation de la Foi, qui s'intéressent par leurs prières et leurs aumônes aux succès des missions, pour que Dieu y soit loué, et que des âmes qui jusqu'alors avaient été la proie des démons, puissent rentrer dans le chemin du ciel, et par là même devenir plus utiles à la société.»

Un autre missionnaire, le Rev. M. Jeannotte, s'exprime ainsi :

« Les RR. PP. E. Durocher, et Bermont viennent de partir pour terminer la visite des chantiers; ils ont passé ici une semaine à amener mes gens à leur devoir; ils y ont si bien réussi que la joie où ils m'ont laissé l'emporte sur la tristesse que doit me causer l'éloignement de quatre ou cinq personnes qui sont restés en arrière de leurs devoirs. Presque tous ont pu participer à la sainte communion; le changement paraît extraordinaire. Des jeunes gens adonnés à l'ivrognerie au grand scandale de tout le monde, et pour le malheur de leurs familles ont embrassé la Tempérance; et les vieux pécheurs qui depuis des années et des années ne s'étaient point souvenu que la confession est encore bonne comme elle a toujours été, sont venus participer à ses bienfaits, et sont demeurés étonnés d'en sortir plus heureux qu'auparavant. La société de Tempérance qui était tombée en partie, parce qu'il n'y avait point de règles, a été organisée; et je peux croire que maintenant elle se

soutiendra avec honneur. On a choisi des officiers Canadiens et Irlandais qui veilleront sur la conduite de ceux qui sont entrés dans leur société. Les deux nations sont ainsi réunies pour la pratique d'une même vertu. Un certain nombre s'est empressé de se faire recevoir dans l'Archiconfrérie de notre-Dame, et dans la confrérie du Scapulaire. Hier il y eut une grand-messe en action de grâce pour demander en même tems à Dieu la persévérance des justes et la conversion des pécheurs. Le nombre des familles canadiennes qui s'élèvent en cette mission à une quarantaine a fourni toute la semaine un nombre assez élevé d'auditeurs, augmenté par les gens des chantiers. Les RR. PP. ont jugé pour la facilité des gens qu'un seul exercice suffisait pour chaque jour. Il était commencé par le chant d'un cantique, ensuite la messe à dix heures, un sermon sur les grandes vérités de la religion. Puis la bénédiction du Saint Sacrement qu'on a pu conserver pendant la mission. Une instruction familière venait ensuite, et le tout se terminait par le chant d'un cantique. Les confessions se prolongeaient bien avant dans la nuit. Telle fut notre retraite de Ste. Anne du Grand Calumet; elle a été la même à la Passe ou, le P. Durocher travaillait seul, et à St. Liguori où le P. Bermont travaillait de son côté; il faut espérer que ces retraites produiront des fruits durables; elles étaient annoncées et attendues depuis près d'un an....»

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—On lit dans l'*Espérance*, *Courrier de Nancy* :

« Un des débris les plus vénérables de l'ancien clergé vient encore de disparaître. Le R. P. Baumgartner, de l'ordre des Capucins, né au village de Trois Fontaines, en 1767, est mort au Val-de-Bon-Moutier, le 19 janvier dernier. Lorsque déjà la tempête révolutionnaire grondait sur la France, et que les chanoines réguliers, qui dirigeaient avec tant de gloire le collège de Pont-à-Mousson, étaient dispersés par les premiers efforts de la tourmente, le P. Baumgartner, qui se trouvait dans la même ville, et dont la réputation était grande, fut choisi pour continuer au jeune Duroc l'éducation que celui-ci ne pouvait plus trouver près de ses anciens maîtres. Après quelques mois, la position devint périlleuse; le couvent allait être fermé, et Duroc, effrayé des ruines qui se faisaient autour de lui, hésitait sur la carrière dans laquelle il devait s'engager. Le P. Baumgartner le pressa de chercher sa place dans les rangs de l'armée; le disciple obéit, et ce furent les conseils d'un pauvre religieux qui préparèrent l'avenir du grand maréchal du palais.

« Peu après Baumgartner, désespérant de faire quelque bien dans sa patrie, passa le Rhin à travers mille périls, arriva en Autriche, où il reçut la charge de pasteur dans un village considérable. Il s'attacha tellement à ses ouailles que, ces dernières années encore, on a vu avec attendrissement quelques habitants de son ancienne paroisse arriver en députation auprès de lui, pour le supplier de revenir au milieu d'eux. Mais l'âge et d'autres obstacles rendirent leurs vœux inutiles.

« Au retour de l'émigration, il administra la paroisse de Hérange. Il eut occasion, pendant les événements politiques de 1815, de rendre quelques services à un détachement de troupes françaises.

« Après 15 ans d'administration, il résigna ses fonctions curiales et se retira dans un ermitage qu'il avait choisi au Val, dans une position très pittoresque, sur un rocher qui domine une petite vallée. Là, il consacra ses derniers jours à la prière et au travail des mains, tout en sachant se rendre utile aux paroisses voisines.

« Les prêtres du voisinage se sont empressés de venir lui payer un juste hommage de regret et d'estime. La population du Val presque tout entière s'est également réunie autour de son cercueil, et M. le curé d'Arej, dans une allocution chaleureuse, a été le digne interprète des sentimens de tous.»

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

Assemblée du parti Ferrier, au Conseil de ville.

Lundi à 2 heures P. M.

Présents.—MM. Ferrier, Lunn, Stuart, Glennon, Footner, Gorrie, Lyman, Sims, Connolly, Gibb et Kelly.—M. Ferrier au fauteuil.

Un protêt a été signifié de la part des membres du conseil soutenant M. Mills, contre l'illégalité des procédés du parti Ferrier.

M. Ferrier essaie de se justifier alors de sa conduite au conseil de ville. Il dit que c'est pour effectuer lui-même un emprunt en Angleterre et pour conserver le bon crédit de la ville, qu'il a consenti à se présenter pour le quartier St. Laurent; qu'au premier jour de l'assemblée trimestrielle de mars, après l'élection, il était sûr d'avoir une majorité en sa faveur; mais qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a donné sa voix en sa faveur pour mettre les suffrages égaux; que la cour a depuis décidé qu'il devait garder le fauteuil!!! qu'il est fâché de l'état actuel des choses pour l'avantage de la ville; qu'il est consentant à résigner comme maire pourvu que M. Mills en fasse autant.

On procède ensuite à l'adoption des amendements suivants que l'on demandera à la législature relativement à l'acte d'incorporation; savoir:

- 1.° Pouvoir d'emprunter de l'argent en Angleterre.
- 2.° Relativement au jour des élections.
- 3.° Pouvoir d'élire un conseiller pour le quartier Est, afin de n'être pas privé des deniers de ce quartier pour cette année.
- 4.° Pour étendre de 10 jours le temps des cotisations.
- 5.° Pour nommer des cotiseurs dans le cas où ils refuseraient d'agir.
- 6.° Pour permettre au maire de résigner en tout temps pendant sa mairie et pour permettre au conseil d'en nommer un autre! — *Minerve.*

—Voici comment M. Crémazie, nommé par le gouvernement pour faire la visite des bureaux d'enregistrement, termine son rapport:

« Nous terminons notre rapport par une dernière observation. Nous avons eu occasion de voir un nombre assez considérable d'actes notariés portant en tête qu'ils ont été passés devant les *Notaires publics pour la Province du Canada*. Comme il n'existe pas de Notaires commissionnés pour la province du Canada, la légalité de ces actes sera sans doute mise en question. Déjà les journaux ont rapporté une décision d'un des tribunaux du district de Montréal qui a déclaré nul un acte attaqué de nullité sur ce point. Ne serait-il pas à propos que la législature dans sa prochaine session passât une loi pour assurer la légalité de ces actes? Nous ne pouvons nous empêcher de signaler une ignorance imparable de la part de plusieurs Notaires qui, depuis la mise en force de l'ordonnance d'enregistrement, ont passé des obligations contenant simplement une hypothèque générale de la part des débiteurs en faveur des créanciers qui, croyant leurs créances bien assurées, se sont enpressés de les faire enregistrer pour conserver une hypothèque qui n'existe plus, et acquérir sur d'autres créanciers une priorité illusoire. Et malheureusement le nombre de ces créanciers qui se trouvent sans garantie immobilière est assez considérable. On ne peut se dissimuler que l'ignorance de ces notaires sera la cause de la perte de ces créances. Nous le disons avec peine, le corps des notaires demande une réforme sévère, une réforme qui rejette de cette profession tous ceux dont le défaut d'intelligence, d'instruction civile et légale, et les mœurs, devraient exclure de cet état aussi honorable qu'important, et de l'exercice duquel dépendent à fortune ou la ruine des familles. D'ailleurs, cette réforme est nécessaire, est essentielle à l'action parfaite du système de la publicité des hypothèques. Le corps des notaires du district de Québec a senti lui-même ce besoin de réforme, puisqu'en l'absence d'une loi réglant les qualifications à l'exercice de cette profession, il a adopté des règlements tendant à empêcher les abus criants qui se sont glissés depuis si longtemps dans l'admission des candidats au notariat. C'est encore un sujet sur lequel nous nous permettrons d'appeler l'attention des législateurs du pays.

« Il existe une ordonnance 25 Geo. 3. ch. 4, qui autorise l'examen et la visite des études des notaires et qui pourvoit à la punition de ceux qu'une loi sera conformée à ses dispositions; mais cette partie de l'ordonnance n'a jamais été mise à exécution par suite, pensons-nous des lacunes importantes qu'elle contient: à l'égard du pouvoir qui doit nommer les visiteurs, et du tribunal qui éliminera de la profession le notaire coupable d'infraction aux dispositions de la loi. »

Journal de Québec.

NECROLOGIE.

—Nous publions avec beaucoup de plaisir la notice nécrologique, sur feu M. le comte De Beaujeu. Nos compatriotes nous sauront gré de rappeler à leur mémoire la vie glorieuse d'un Canadien illustre, qui est le dernier de cette race de héros dont les brillants exploits ont jeté tant d'éclat sur les premières années de notre histoire.

Le 6 janvier dernier, est décédé à Senlis, département de l'Oise, (France), à l'âge de 89 ans et 2 mois, Charles François Liénard Villemonble, comte De Beaujeu, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, ancien colonel d'infanterie, sous Louis XVI, aide-major-général sous le commandant De Lapeyrouse, dans l'expédition de la Baie qu'à la descente des troupes à la Grenade, et officier distingué de l'armée du Prince de Condé, pendant l'émigration. Il naquit à Québec, le 8 novembre 1756, et était fils de feu Louis Liénard De Beaujeu, écuyer, sieur de Villemonble, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, gouverneur et commandant militaire à Michillimackinac sous le gouvernement français, seigneur de la seigneurie de Beaujeu ou Laçolle, et de celles de l'Isle-aux-Oies et l'Isle-aux-Grues.

Il passa en France le 27 septembre 1766, avec son oncle maternel, Paul Joseph Lemoine, écuyer, chevalier De Longueuil, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, gouverneur des Trois-Rivières, et commandant, en 1756, la ville et le gouvernement de Québec.

On l'envoya au collège à Paris, où il reçut une brillante éducation. Il entra ensuite à l'école militaire et il s'y distingua par ses talents et son application à une profession dans laquelle, et de tous temps, et partout, s'étaient distingués ses ancêtres.

A sa sortie de l'école militaire il acheta une réforme à la suite du régiment du Roy-Dragons; puis passa capitaine de remplacement dans le régiment de Chasseurs-des-Vosges.

Ce fut à cette époque qu'il fut présenté à la cour par son proche parent, M. le comte Gravier de Vergennes, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères; à laquelle cour il prit la place qu'il avait droit d'occu-

per comme descendant d'une maison (elle tire son origine du Dauphiné et Villefranche, et elle date au-delà des croisades) dont les membres ont été décorés des premières charges de l'état.

La guerre entre la France de l'Angleterre s'étant rallumée en l'année 1778, il abandonna les plaisirs sans noître de la cour de Louis XVI, pour voler où Pappelait son devoir. Il s'embarqua avec son régiment, qui faisait partie des troupes de débarquement dont le célèbre navigateur Jean François Galoup De Lapeyrouse avait le commandement, sur l'*Amazon*, et qui faisait partie de l'escadre du comte d'Estaing. M. de Beaujeu se distingua à la prise d'une frégate anglaise nommée l'*Aeriel*.

Il se rendit, toujours sous le même commandant, à bord de l'*Astrée*, sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, où la frégate l'*Hermine*, commandée par M. La Touche-Tréville, se trouvait, et fut présent au combat qui se livra près de l'Isle Royale à une frégate ennemie et cinq bâtiments.

Il alla ensuite avec M. De Lapeyrouse au Cap-Français et ce fut là que celui-ci, qui avait déjà dans plusieurs occasions distingué la belle conduite de M. De Beaujeu, se l'attacha comme aide-major-général, dans l'expédition que lui, M. De Lapeyrouse, était chargé de faire contre les établissements anglais de la Baie d'Hudson. M. De Beaujeu accepta ce grade avec reconnaissance, ne voulant pas laisser échapper une aussi belle occasion d'aller lui aussi combattre dans des parages qui avaient été si bien connus, et dont les côtes avaient été si souvent teintées du sang de ces braves marins canadiens du nom d'Hervile, Sérigny, Bienville, Chateauguay et Ste. Hélène, ses grands-oncles, et descendants comme lui du brave Charles Lemoine, 1er. baron de Longueuil.

Les préparatifs de cette expédition furent faites avec activité, et le 31 mai 1782, elle sortit de la rade du Cap. M. de Beaujeu était à bord du *Sceptre*, de 74 canons, et que commandait M. De Lapeyrouse, avec 3 à 4 autres frégates.

Le 17 juillet, l'escadre eut connaissance de l'Isle de la Résolution, au milieu de l'entrée du Détroit d'Hudson. M. De Beaujeu fut envoyé le 30 pour reconnaître les approches du Fort du Prince de Wales, ce qu'il fit à la satisfaction de son chef, et le fort fut pris le 8 août.

Il aida aussi à prendre le Fort d'York qui s'était appelé autrefois le Fort Bourbon et qui fut détruit.

Le commandant De Lapeyrouse, qui connaissait à M. De Beaujeu le talent de faire la carte d'un pays et du dessin, lui ordonna de faire les plans des combats et de la prise des forts qui venaient d'être soumis à la France, pour les porter au roi. Il s'embarqua sur une frégate, et le même soir de son arrivée à Paris, il eut l'honneur d'être présenté au roi par M. De Castrie, ministre de la marine, et d'apporter à Sa Majesté la nouvelle de la reddition des forts anglais situés à la Baie d'Hudson.

Le roi le reçut avec bonté et prit intérêt de lui entendre raconter la relation que l'expédition venait de parcourir dans des parages peu connus, et où elle avait eu à surmonter, dans un espace très rétréci, la plupart des dangers que la navigation peut offrir dans toute l'étendue du globe.

Ce fut à son retour de cette expédition que M. le comte de Beaujeu reçut du roi et des ministres des compliments flatteurs, sur sa belle conduite; et qu'ils lui promirent de l'avancement, et en conséquence il reçut, en 1783, le grade de colonel. Il se maria à Paris en 1784, à mademoiselle De Bongars, fille de M. le comte De Bongars, lieutenant de Saint-Domingue, et président à mortier à Metz.

Quand l'affreuse tempête de 1790 éclata, il fut un des premiers à abandonner tous ses biens, ainsi que la belle carrière qui s'offrait à lui sous les armées de la république, pour émigrer; et après avoir été sous les drapeaux des princes offrir à son roi sa fortune, ses bras et sa vie, lors de leur retraite, il suivit la brave armée du Prince de Condé, et il était du nombre des quatre-vingts gentilshommes qui, enhardis par M. De Salynes, lieutenant-colonel du régiment de Condé, repoussèrent sur 300 républicains la redoute de Bethune, aux cris de *vive le roi*, et ce fut cette action héroïque du 19 juillet, 1793, qui inspira à Delisle ces vers du Poème de la Pitié:

« Sparte, ne parle plus de tes trois cents guerriers,

« Un seul de leurs combats égale tes héros. »

M. De Beaujeu suivit le corps du Prince de Condé jusqu'au moment où il fut licencié; alors il passa avec beaucoup d'autres émigrés en Angleterre, et ne revint en France qu'en 1803, où il ne voulut jamais prendre de service, mais il encouragea son fils unique (qui, lui, n'avait pas été sous d'autres drapeaux) à le faire; celui-ci entra dans le corps des Gendarmes d'Ordonnance de la garde de Napoléon, et après s'être distingué dans un grand nombre de combats, il trouva la mort à la suite des désastres de la Grande Armée, dans les champs glacés de la Russie.

A la Restauration, M. le comte De Beaujeu fut continué dans ses anciens grades et reçut des mains de Sa Majesté Louis XVIII la Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

Par la mort de M. De Beaujeu, le titre de comte de la famille revient à son seul héritier et neveu, George René Saveuse De Beaujeu, écuyer, du Canada.

Revue Canadienne.